



Commune de
GOUVY

AVIS DE PUBLICATION

Le Collège Communal de GOUVY informe toute personne intéressée que le Conseil communal, par délibération du 9 novembre 2017, a approuvé :

1. **BUDGET COMMUNAL 2017**
Modifications budgétaires n°s 2 ordinaire et extraordinaire.
APPROBATION.

Conformément aux dispositions de l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le texte intégral peut être consulté au siège de l'Administration communale, maison communale, sise Bovigny 59, tous les jours ouvrables, de 9 heures à 12 heures.

La présente publication prendra effet ce 14 novembre 2017.

GOUVY, le 14 novembre 2017

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

Delphine NEVE



Le Bourgmestre,

Claude LERUSE